

PUBLIÉ LE 03/06/2026

Décision n° 2026-52 du 03/06/2026 – Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (STEICHEN Olivier)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur du « GIS EPI-PHARE » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide

Article 1^{er} : M. STEICHEN Olivier est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 03 juin 2026

Pr Mahmoud ZUREIK

Directeur
GIS EPPHARE
Epidémiologie des produits de santé
ANSM - CNAM